



COMPTE RENDU du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	6
- absents	1
- excusés	4
- votants	8

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre à vingt heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire de la commune.

Étaient présents : Didier CADOT, Marylène GIRAULT-DAIME, Sébastien JACCUSSE, Christelle MERLE, Alain POURETTE, Alain THROUDE.

Excusés : Philippe DAIME (pouvoir à Marylène GIRAULT-DAIME) Jean-Christophe BON, Evelyne LAMPIS (pouvoir à Christelle MERLE), Joël PACAUD, Philippe FOURTON

Absents : Jean-Christophe BON

Secrétaire de séance : Marylène GIRAULT-DAIME

Début de séance : 20h10

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021 :

A rectifier sur le compte rendu de la séance du 14 septembre :

- Une classe a été ouverte (et non ouverture).
- L'employé communal est en arrêt maladie depuis le 6 octobre 2020 (et non 2021).
- L'ensemble des accotements de la commune seront fauchés (et non l'ensemble des voies de la commune seront broyées).

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Choix du prestataire entretien et nettoyage des espaces verts de la commune :

Le maire s'abstiendra de voter.

Pour rappel : de nouvelles mesures environnementales empêchent l'utilisation de produits et interdisent de tondre ou de tailler à certaines périodes de l'année.

3 entreprises ont envoyé un devis :

- Prodiges Bresse Bourguignone pour un montant de	1 166.40 € TTC
- Saône et Loire Paysage pour un montant de	1 968.00 € TTC
- Jandot Jonathan pour un montant de	1 000.00 € TTC

Vote :

- Prodiges Bresse Bourguignone	3 pour	4 contre	1 abstention
- Saône et Loire Paysage	0 pour	7 contre	1 abstention
- Jandot Jonathan	4 pour	3 contre	1 abstention

L'entreprise Jandot Jonathan est retenue, la prestation sera effectuée avant la Toussaint.

Le maire informe :

- Concernant le dossier des travaux de rénovation énergétique de la mairie :
Mme LOUPIAS représentant l'ATD a repris le dossier et créé un planning de travaux.
Des panneaux photovoltaïques sont ajoutés au projet.
La commission d'appel d'offres ouvrira et analysera les plis en novembre.
- Un questionnaire concernant le transport à la demande a été distribué sur la commune par la Communauté de Commune Terres de Bresse.
Les réponses retournées à la mairie devront être transmises à la Communauté de Commune Terres de Bresse pour analyse.
- Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie seront changés à compter du 2 novembre :

Celle-ci sera ouverte le lundi matin de 8h30 à 12h15 et le jeudi après-midi de 13h30 à 17h15.

- Les conseils municipaux se tiendront le lundi soir.
- Le Panier BRESSAN recherche des bénévoles les 25 et 26 novembre afin de collecter dans les grandes surfaces du Louhannais.
- Les subventions votées en mars sont versées aux associations en septembre/octobre
- L'ensemble des accotements de la commune ont été nettoyés par la société Chalumeau pour un montant de 900€.
- Des travaux de nettoyage sur la rivière Le Tarte ont été effectués par la société Cordier pour un montant de 6454€ payés par les Bassins Versants.
- L'arrêt maladie de l'employé communal de voirie est prolongé jusqu'au 30 novembre 2021.
- Commission action sociale :
Noël des enfants : 20€ en bons cadeaux seront distribués comme l'année dernière.
Un colis d'un montant de 35€ sera distribué aux « anciens » le 18 décembre comme l'année dernière.

Le premier adjoint informe :

- Le nouveau site internet de la commune est actif.
- Il a été proposé 3 écussons : le deuxième a été retenu.

La deuxième adjointe informe :

- Un questionnaire d'analyse des besoins sociaux sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants, il s'adressera au public à partir de 10 ans.
Un retour en mairie sera demandé avant le 31 décembre 2021.
La deuxième adjointe s'engage à faire un compte rendu des besoins avant le 31 mars 2022.

Questions diverses :

- Peut-on faire fabriquer un blason et l'exposer en mairie : pas d'objection du maire.
- Pourquoi une augmentation de 3.50% sur la taxe foncière ?
Cette augmentation est justifiée par 3 éléments :
 - . modification du taux d'assiette de l'Etat comme chaque année,
 - . augmentation de 1% votée en conseil municipal. Pour information la dernière augmentation des impôts votée en conseil municipal date de 2012,
 - . basculement de la part départementale sur les communes.

La séance est levée à 23h55.

Le secrétaire de séance,
Marylène GIRAULT-DAIME



A Tronchy, le 19 octobre

Le Maire,
Sébastien JACCUSSE

